



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2019
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Préavis municipal 11/2019 – Budget 2020
9. Proposition du Bureau relative aux traitements, indemnités, vacations et frais du Conseil communal et Bureau du Conseil
10. Divers et propositions individuelles

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public, ainsi qu'au représentant de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 40 sont présents, 3 excusés et 7 absents

Le quorum 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 21

Municipalité : présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h20

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Le Président demande s'il y a des propositions de modifications de l'ordre du jour ou des remarques. Il soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des modifications, des commentaires ou des remarques.

Mme la Syndique demande la modification du paragraphe 2 du point « Transports publics TPN » à la page 40 du PV.

«Le réseau Noctambus ne change pas. Il s'agit de transports publics nocturnes dans le district, en plus et à d'autres horaires. Mais cela ne fait pas partie du réseau Noctambus».

Elle ajoute que le réseau Noctambus part de la gare de Cornavin, alors que les transports publics nocturnes, mis en place depuis ce week-end, partent de la gare de Coppet.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019 modifié est approuvé par 34 pour, 0 contre et 5 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président indique que de nombreux préavis renvoyés sont en attente de présentation par la Municipalité aux commissions concernées. Il informe que la liste complète de ces préavis renvoyés (sous forme de tableau) est à disposition des Conseillers communaux sur simple demande au Bureau.

Il rappelle également que trois initiatives du Conseil renvoyées à la Municipalité sont en attente de réponse, certaines depuis longtemps.

De plus, en accord avec la Municipalité, un préavis en attente depuis 2017 a été retiré. Son contenu n'était plus à jour et concernait les rémunérations de la Municipalité.

Par ailleurs, une version imprimée de la présentation de la Municipalité concernant l'arrêté d'imposition avait été distribuée. Ce document est à disposition des Conseillers absents à la dernière séance.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Mme Dittli-Lemoing annonce que le Conseil intercommunal de l'AJET s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 à Commugny pour délibérer le budget 2020. Les dépenses annoncées sont en hausse de 9 % par rapport au budget 2019. Le budget est à l'image de l'offre, également en hausse, afin de répondre à l'obligation légale de la loi LAGE et aux besoins des parents.

De plus, le travailleur social de proximité sera rattaché dès 2020 à l'AJET et non plus à l'ASCOT, ce qui amène une charge supplémentaire de CHF 70'260.--.

La part à la charge des communes de Terre Sainte augmente de 12 % : passant de CHF 4'733'106.— à CHF 5'310'188.--.

Le coût de l'AJET pour Commugny est de CHF 769'437.78, soit CHF 267.44 par habitant.

Le budget 2020 de l'AJET a été accepté par l'assemblée des délégués.

Mme Dittli-Lemoing souligne également qu'un problème d'organisation a eu lieu après la séance. Les 9 délégations de communes se sont retrouvées dehors avec porte fermée au moment de l'apéritif organisé à la Baraka. Les Conseillers ont dû attendre 15 minutes au froid, M. Schaub heureusement a pu venir ouvrir les portes avec son badge. Le responsable de la Baraka est également arrivé avec 15 minutes de retard pour la présentation de son travail et pour le service de l'apéritif. Elle demande si cela n'aurait pas pu être organisé autrement.

M. Maillebiau répond qu'il y a eu une mésentente entre la directrice de l'AJET, Mme Mélanie Gras et M. Mathieu Grandjean, responsable de la Baraka, mais que tout était organisé.

Mme Dittli-Lemoing reprend la parole et indique que le Conseil intercommunal de l'ASCOT a été convoqué le mercredi 27 novembre 2019. Selon le rapport de la Commission de gestion, le budget d'ARSCO augmente d'environ 4 %. Quasiment 50 % du budget de l'ASCOT concerne le budget d'ARSCO, sur lequel nous n'avons pas de pouvoir de décision.

Le budget 2020 de l'ASCOT est supérieur au budget 2019 de CHF 226'823.. La différence pour la charge reportée sur les communes de Terre Sainte est de CHF 429'923., soit une augmentation d'environ 4 %.

Les parents des élèves «enclassés» à Nyon dans les classes de raccordement (RAC) se verront rembourser le transport et les repas.

Le coût de l'ASCOT pour Commugny est de CHF 981'695.20 pour le primaire et de CHF 833'835.50 pour le secondaire, soit un total de CHF 1'815'530.70.

Le coût par habitant pour le budget 2020 est de CHF 631.05, alors que pour le budget 2019, il était de CHF 595.51.

Elle conclut en indiquant que le budget 2020 de l'ASCOT a été accepté.

Mme Geneviève Walter informe que le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni le 14 novembre 2019.

Lors de cette séance, un préavis a été accepté concernant la modification de la station de pompage pour l'eau allant à Divonne. Les travaux sont devisés à près de CHF 400'000.--, mais seront entièrement financés par Divonne (Régie des eaux Gessienne), étant donné que cette conduite a été modifiée pour satisfaire leurs besoins.

De plus, il y a eu une création, assainissement et réfection d'un séparatif sur un chemin privé à Chavannes-des-Bois, pour un montant de CHF 190'000.--, dont le préavis a été accepté.

Un préavis d'un montant de CHF 85'000.-- a été accepté pour permettre l'inscription des servitudes et du rétablissement des points-limite, suite aux travaux de nouvelles conduites pour la station d'épuration.

Le budget des SITSE 2020, avec une perte globale estimée à environ CHF 347'000.--, a été accepté.

La parole n'est plus demandée.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne les informations suivantes :

Assemblée des Syndics de Terre Sainte

La dernière séance a eu lieu fin novembre à Chavannes-de-Bogis. Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient :

- L'entrée en fonction du Léman Express et l'impact sur le système de tarification et des prix
- La sortie autoroutière de Versoix, souhaitée par les Syndics
- Le site internet de Terre Sainte qui nécessite un rafraîchissement
- Le budget 2020 du pot commun.

Assemblée des Syndics du District de Nyon

Une séance a eu lieu le 28 novembre 2019 à Trélex.

A cette occasion, une présentation a été faite sur la loi sur l'information, ainsi que sur la gestion et les aménagements en économie alpestre sur la gestion de l'eau. Sujet très intéressant.

A la fin de l'assemblée, hors séance, un temps de discussion a été accordé aux Syndics, sans l'intervention des préfets, durant lequel ils ont pu débattre sur la facture sociale et la péréquation.

Assemblée de l'ADCV (association des communes vaudoises)

Une assemblée a eu lieu le soir du 28 novembre, à Buchillon.

Le sujet de la facture sociale et de la péréquation a également été discuté.

La présentation principale de la soirée a été faite par la Conseillère d'État, Mme Cesla Amarelle, sur les principes de l'éducation numérique, «quels moyens pour quels objectifs».

M. Harry Schaub donne les informations suivantes :

Repas des aînés

Celui-ci a eu lieu il y a dix jours et a rencontré un grand succès.

Concernant le budget 2020 de son dicastère

Il indique que sa plus grande frustration est que les plus gros postes sont gérés par le Canton.

Toutefois, les postes de son dicastère gérés par la Municipalité sont stables et que, en cas de dépassement, ceux-ci sont parfaitement explicables.

Par exemple, concernant le centre sportif des Rojalets, le léger dépassement s'explique par deux choses :

La première est que les terrains sont vieillissants et qu'il faut acheter un nouveau semoir.

Pour réduire les coûts, il a été décidé de louer certains tracteurs au lieu de les acheter. Cela coûte moins cher.

D'autre part, certaines opérations ont été internalisées plutôt que données à des sociétés extérieures.

Une personne a été engagée et travaille non seulement sur le centre sportif des Rojalets, mais également sur les autres centres sportifs, ce qui réduit la charge.

Les dépassements concernent l'achat du semoir mais aussi les coûts de chauffage suite à l'installation du chauffage à distance. Les montants ne sont pour l'instant qu'estimatifs.

L'autre poste maîtrisé est celui du Service de sécurité pour le village. Le budget correspond aux dépenses de l'année dernière.

M. Yves Hermanjat informe:

Révision de la LAT

Une demande d'analyse, actuellement en cours, a été faite par le Canton sur la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire Cantonal. Différents points de changements notables ont été repérés, notamment au niveau des enquêtes publiques. Une enquête complémentaire doit être faite pour toutes modifications d'un projet existant de petite ampleur. En cas de modifications de grande ampleur, une nouvelle enquête doit être entreprise.

Ces nouvelles dispositions sont maintenant appliquées à Commugny.

Révision de la Loi cantonale

Elle concerne les documents sur les polluants contenus dans les maisons. Actuellement les propriétaires doivent faire un diagnostic par rapport à la présence d'amiante. A terme, il y aura également une analyse pour le plomb, pour les PCB et aussi pour le Radon. Ce dernier ne concernant pas toutes les communes, on peut se poser la question de savoir si cette démarche doit être obligatoire pour toutes les communes? Cela alourdit les frais pour les propriétaires.

Il y a également la problématique des dangers naturels qui est aussi imposée. Dorénavant, les risques sismiques devront être aussi analysés. La Municipalité estime que cela ne concerne pas toutes les communes. Une carte des risques sismiques existe et la Municipalité est d'avis que, comme pour le cas des dangers naturels, des mesures doivent être prises seulement en cas de danger avéré, Et non systématiquement rendre obligatoire ces démarches partout.

M. Pierre Maillebiau prend la parole :

Il informe avoir participé à un repas avec les enseignants de Commugny. Ces derniers ont décidé d'organiser avec les enfants une soupe pour les aînés. Cette manifestation aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 à la salle communale.

7. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui revient sur la question posée par M. David Owen lors de la séance précédente, concernant la ligne de bus 813.

Après vérification, il n'y a pas d'interruption dans l'horaire. Il y a un seul bus dans un sens et dans l'autre, pour la ligne 813 qui effectue le trajet Crassier-Coppet. De ce fait, il y a en tout cas un bus par heure. Les bus à la demi-heure circulent uniquement aux heures de pointe du matin et de la fin d'après-midi.

La parole n'est plus demandée.

8. PREAVIS MUNICIPAL 11/2019 – BUDGET 2020

L'assemblée accorde la parole à Mme Natacha Riccio, Boursière communale, à l'unanimité.

Le Président informe qu'une présentation «Powerpoint» va être faite par la Municipalité. Il demande de ne pas poser de questions sur les lignes particulières du budget, mais plutôt sur la teneur de la présentation.

Il passe la parole à Mme la Syndique.

Le premier graphique représente le cumul des péréquations sur 5 ans. Elle constate une grande augmentation, surtout cette année, par rapport à l'année dernière.

Elle poursuit avec le deuxième graphique, concernant l'évolution des charges financières par nature.

Au niveau des autorités et du personnel, la hausse par rapport aux comptes 2018 tient compte de l'internalisation de la bourse communale.

Concernant les biens, services et marchandises, elle constate une évolution légèrement à la baisse, surtout dans l'entretien des bâtiments, des routes et des honoraires et prestations de services.

Pour les intérêts passifs, le calcul tient compte des avoirs en banque estimés durant l'année 2020.

Au niveau des remboursements et participations, cela correspond au 1^{er} graphique. Il y a une augmentation assez importante, presque 2 millions.

En ce qui concerne les aides et subventions, une baisse est constatée.

Le graphique suivant (3) concerne la décomposition des charges financières.

Cette page démontre, sous forme de diagramme circulaire, que la partie la plus importante des charges représente les factures payées au Canton et aux Intercommunalités (79 % du budget).

Évolution des charges du budget sur 5 ans (graphique 4).

Reprise des principaux éléments sur 5 ans. Cela permet de donner une idée de ce qui reste réellement aux mains de la Commune, par rapport au budget.

Le tableau suivant (5) montre l'évolution des revenus financiers par nature.

Augmentation des revenus d'environ CHF 650'000.--, par rapport au budget 2019, mais une baisse de presque CHF 700'000.--, par rapport aux comptes 2018.

Concernant les impôts, une estimation a été faite sur la base des encaissements enregistrés jusqu'à fin 2018, en tenant aussi compte des éléments en possession de la Municipalité, entre fin septembre et mi-octobre 2019.

Il peut arriver que certaines taxations reviennent en retour, comme par exemple cette année, la Commune a pris plus de CHF 300'000.— en négatif, sur une taxation de 2015. Lors de la planification pour les impôts, il y a une part d'inconnue qui est liée aux retours.

Les estimations ont été faites en tenant compte du taux d'impôts à 55,5.

Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas trop de changement.

La décomposition des revenus financiers (6) démontre que l'essentiel des revenus d'une Commune sont les impôts.

Le graphique 7 montre l'évolution des revenus du budget sur 5 ans.

Sur le graphique suivant (8), «Évolution des comptes/budgets 2016 à 2020», on peut remarquer le déficit et la marge d'autofinancement.

La Municipalité reviendra sur ces éléments au mois de juin. D'ici là, le travail entamé sur les aspects de l'analyse financière et de la planification financière va avancer.

La page (9) compare les budgets 2020 et 2019 et les comptes 2018.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de presque CHF 2'700'000.--.

Le taux d'imposition est passé à 55,5. Cela devra être rediscuté au mois de juin et à l'automne 2020, notamment afin d'améliorer notre marge d'autofinancement.

Ce qui pèse sur le budget, ce sont les charges relatives à la péréquation provenant du Canton et représentant CHF 1'700'000.-- de plus sur le budget 2020, par rapport au budget 2019.

La première partie de la présentation s'achève avec un rappel de l'évolution des impôts, avec la mention de notre taux d'impôt et la démonstration du cumul de l'impôt cantonal et de l'impôt communal.

Mme la Syndique enchaîne avec la ligne 813 et revient sur une remarque faite dans le rapport de la Commission des finances.

Pour que la Confédération, via le Canton, prenne en charge les frais inhérents à une course ou une demi-course sur une ligne de transport public, il faut une fréquentation minimum de 20 %.

Aujourd'hui, concernant la ligne 813, il y a 3 paires de courses et 2 demi-courses qui n'ont pas atteint le seuil des 20 % de fréquentation.

Dans le cadre des décisions prises par Région de Nyon, dès l'année prochaine, ces éléments ne seront plus pris en charge par la Région, mais entièrement par les Communes si celles-ci désirent maintenir ces courses.

Les critères pour l'OFT portent sur un tronçon déterminant (une portion du parcours) et démarre à minimum 1,5 kilomètre de la gare la plus proche.

En 2016-2017, la Région prenait encore entièrement à sa charge ces coûts. En 2018-2019, les coûts étaient répartis avec 25 % pour la Région et 75 % pour les Communes.

La volonté des Communes concernées par cette ligne 813 est de ne pas créer des trous dans l'horaire, si on veut inciter les gens à prendre les transports publics.

Les Municipalités concernées ont choisi de maintenir cette ligne encore 2 ans, pour arriver au seuil fréquentation et pour que la Confédération, par le biais du Canton, reprenne ces paires de courses à sa charge.

Le Canton et la Confédération paient l'équivalent de 21 paires de courses et la Commune de Commugny 3 paires de courses et 2 demi-courses. Ces éléments correspondent à CHF 34'143.--.

Dès 2020, une nouvelle offre de TP Nocturnes en Terre Sainte sera testée, les nuits des vendredis-samedis et samedis-dimanches. L'ensemble du District est concerné.

Pour la région de Terre Sainte, 10 communes y participent, les 9 communes de Terre Sainte plus Céligny.

Il ne s'agit pas d'une offre concurrente aux Noctambus, mais d'une offre complémentaire, car les heures de circulation sont différentes. Les TP Nocturnes partiront de la gare de Coppet à 23h35, 0h44 et 1h44. Lors de la dernière course, une personne sera présente, en plus du chauffeur, pour veiller à la sécurité du bus.

Pour rappel, les Noctambus (dépendant du réseau genevois), partent de la gare de Genève-Cornavin et ont 2 lignes. La première, qui concerne Commugny, est la ligne ND et part à 1h52 et à 3h52, pour arriver à Commugny à 2h32 et à 4h32. La deuxième ligne est la ligne NT et concerne les communes de Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey (départ à 1h55 et 3h38).

Pour cette phase test de 2 ans, la participation de Commugny s'élèvera à CHF 11'534.--.

Une convention a été signée entre la Commune et la Région, mais pas dans le sens de l'article 110 de la loi sur les Communes (Intercommunalités). Il s'agit d'un contrat (appelé convention) entre deux collectivités publiques lorsque l'une des deux procure des prestations à l'autre.

Mme la Syndique conclut et reste à disposition pour toute question.

M. Kuenzler demande sur quelle base ont été déterminés les montants du poste « Remboursements et Participations » du budget 2020, dont l'augmentation atteint presque 2 millions ?

M. Kuenzler demande aussi si des erreurs ont déjà été commises par le Canton dans le passé ?

Mme la Syndique répond que les montants sont pris sur la base des acomptes fournis par le Canton. Chaque commune reçoit un document, pour la facture sociale, la péréquation intercommunale et la réforme policière, sans détail. Les factures sont transmises par la suite et des rectifications sont faites à posteriori s'il y a lieu. Ces dernières années, les rectifications ont surtout vu la facture s'allonger, pas l'inverse.

Mme Alonso revient sur la ligne 813. Elle demande si le montant à la charge de Commugny, pour la phase test de 2 ans, est en relation avec la signature de la convention, étant donné que la ligne 813 ne passe pas par Commugny ?

Mme la Syndique répond que la Commune est concernée, étant donné qu'il y a un arrêt au début du chemin des Marais et que celui-ci dessert les habitants de Commugny.

M. Williams demande si les nouveaux chiffres de l'ASCOT et de l'AJET sont déjà intégrés dans le budget 2020 ?

Mme la Syndique répond positivement.

M. Kaltenrieder demande, dans le poste «Domaines et Bâtiments» - «Entretien des Bâtiments et Monuments» si des factures de nettoyage sont incluses dans les montants indiqués ?

M. Hermanjat répond que non : si le nettoyage est fait par les concierges, le montant figure dans les charges salariales. Les charges d'entretien et de nettoyage peuvent parfois figurer dans ce point, par rapport à l'UAPE, lorsque le nettoyage doit être externalisé.

Concernant la maison de commune, l'entretien approfondi du parquet du contrôle des habitants a été intégré dans ce poste.

M. Kaltenrieder rajoute avoir un petit souci par rapport au nettoyage global. Malgré le fait qu'il n'y ait pas plus de bâtiments, les charges du personnel de nettoyage et de l'entretien sont en augmentation.

M. Hermanjat précise qu'il y a deux notions. L'entretien des bâtiments, incluant les frais de travaux et d'entretien à ne pas confondre avec l'entretien-nettoyage des bâtiments. Sur l'ensemble des bâtiments, il n'y a pas plus de charges salariales de nettoyage, mais une répartition différente entre les bâtiments. La clé de répartition entre les bâtiments a été révisée.

De plus, M. Kaltenrieder demande également des informations relatives la déchetterie :

Concernant les encombrants dans le poste du social 450.49092 de CHF 90'000.--, il y a un montant de CHF 30'000.-- refacturé en dehors du poste de la déchetterie. Il demande si ce montant ne devrait pas figurer dans le poste déchetterie ?

Mme la Syndique demande si cela concerne l'enlèvement des encombrants.

M. Kaltenrieder répond que non, que c'est par rapport à l'élimination des déchets des encombrants.

Mme la Syndique signale que l'enlèvement avec le char avec les chevaux, passant pour ramasser les encombrants, est chargé au social, mais que ces encombrants finissent à la déchetterie et par conséquent leur élimination est chargée ailleurs.

M. Kaltenrieder demande, toujours en relation avec la déchetterie, à quoi correspondent les « Honoraires et frais d'expertises » ?

M. Golay répond que le montant de CHF 36'000.— comprend entre autre les prestations fournies par DESA (tenue des statistiques etc.), par Sedelec pour l'entretien électrique et un troisième poste de CHF 6'000.— facturé par la Commune de Commugny.

Mme la Syndique rajoute que l'intitulé du plan comptable est un peu vieillot. Dans les lignes «Honoraires et prestations de services» on englobe toute prestation fournie par un prestataire externe.

M. Kaltenrieder demande si la Municipalité dispose d'un comparatif avec une autre commune de même dimension et de même typologie, offrant les mêmes services que Commugny, afin de comparer le budget et de savoir si notre Commune est dans la moyenne, en ce qui concerne son financement, les frais de personnel et les coûts des infrastructures etc.?

Mme la Syndique répond que l'exercice vaudrait la peine d'être fait. Elle a déjà effectué une première comparaison par rapport aux communes de Founex et Coppet, suite à la publication de leur budget 2020 sur leur site internet. Certains éléments sont difficiles à comparer (commune avec ou sans port, taille de la commune, commune propriétaire d'immeubles, d'école-s, etc.), mais elle transmet tout de même quelques chiffres :

Comparaison et proportions de certains éléments du Budget 2020			
	Commugny	Coppet	Founex
Budget 2020	CHF 22'893'800.--	CHF 32'869'320.--	CHF 36'369'419.--
Autorités et personnel	8,82 %	10,61 %	10,16 %
Biens, services et marchandises	10,15 %	9,53 %	15,83 %
Part au Canton	77,85 %	70,73 %	65,41 %
Aides et subventions	1,02 %	1,42 %	1,61 %

Elle ajoute qu'elle ne sait pas s'il existe des systèmes de pondération, pour permettre de faire une comparaison plus juste.

M. Kaltenrieder adresse une question à la Commission des finances. En tenant compte du budget 2020 tel que présenté, ainsi que des réserves qui restent (environ trois ans pour les épuiser au rythme actuel), quelle serait l'augmentation nécessaire en points d'impôt pour pouvoir «tenir la route», avec une échéance de trois ans environ.

M. Weisskopf répond que la Commission des finances a soulevé exactement les mêmes points et a soumis un texte sur la planification financière. Celle-ci servirait exactement à répondre à cette question. Cette planification financière doit commencer par déterminer quels seront les investissements à faire, quelle est la part prise sur la fortune et la dette, et s'étendrait sur 5 ans. Il y a des options à prendre, par exemple, avec l'argent qui ne coûte actuellement presque rien. Pourquoi ne pas emprunter 5 millions pour un projet qui nous tient à cœur ?

Il précise que c'est à la Municipalité maintenant de faire une planification financière qui tienne la route, pour ensuite la partager avec le Conseil. La simulation demandée par M. Kaltenrieder peut ensuite être faite sur cette base.

M. Williams rappelle que chaque budget est très conservateur sur le revenu (sous-estimé), et large sur les dépenses. A la fin de l'année, il pense que le déficit ne sera pas aussi grand qu'indiqué.

La parole n'est plus demandée.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le préavis Municipal 11/2019 est accepté par 35 pour et 0 contre et 4 abstentions.

9. PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL RELATIVE AUX TRAITEMENTS, INDEMNITES, VACATIONS ET FRAIS DU CONSEIL COMMUNAL ET BUREAU DU CONSEIL

Le Président précise que le Conseil communal a l'obligation, selon la loi sur les communes, de voter ces indemnités ou de les confirmer une fois par législature. Ceci aurait dû être fait en début de législature.

Il ajoute que le projet avait été envoyé au printemps à la Commission des finances, sous une forme très différente et que celle-ci a fait d'excellentes suggestions de modification. Il remercie, à cet effet, la Commission des finances pour son travail et sa réactivité pour ce genre de soumission.

Le Bureau demande, dans la proposition, la rétroactivité de la mise en application de cette décision au 1^{er} juillet 2019 ce qui correspond à l'entrée en fonction de la nouvelle Secrétaire Mme Helmers. Cela ne change pas les montants estimés des rémunérations si l'on fait une lecture adéquate de l'ancienne grille de rémunération.

Cette proposition est aussi faite dans le cadre d'une réponse à une remarque de la Commission de gestion dans son rapport de juin 2018 sur les comptes 2017, concernant le fait que les jetons de présences n'aient pas été systématiquement versés à toutes les Commissions et qu'il y avait un certain « manque de transparence général ».

Le Bureau a également profité pour modifier la manière dont les fiches de paiement individuelles étaient établies. Nous sommes passés à un système de paiement semestriel et non plus annuel. Une nouvelle fiche de calcul a été établie et transmise aux présidents des commissions.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La parole n'est pas demandée.

La proposition du Bureau du Conseil est acceptée à l'unanimité.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Dittli-Lemoing demande pourquoi Commugny n'accorde pas de subvention concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques alors que le Canton de Vaud favorise les énergies renouvelables? Elle ajoute que pour les vélos électriques une subvention de CHF 300.— est allouée, alors que leurs batteries doivent être rechargées.

De plus, elle ajoute avoir reçu une plainte à propos d'un dossier d'installation de panneaux solaires déposé en août 2019 pour lequel les personnes concernées n'ont toujours pas eu de réponse. Elles auraient souhaité installer des panneaux solaires en automne pour pouvoir déduire le montant dans leur déclaration d'impôts 2019.

M. Hermanjat répond qu'effectivement Commugny n'octroie pas de subvention pour les panneaux solaires, étant donné que ceux-ci sont déjà suffisamment subventionnés par le Canton. De plus, comme toutes subventions, elles doivent être financées donc être ajoutées au budget. La Municipalité a estimé que cela n'était pas une priorité et que les panneaux solaires se posaient déjà à un bon rythme à Commugny.

En ce qui concerne le délai du dossier en question, il informe qu'il manque des informations dans le dossier. Les dossiers incomplets sont renvoyés aux prestataires et souvent, le client n'est pas au courant car le prestataire a une procuration sur le dossier. De nombreux prestataires déposent des dossiers incomplets ce qui engendre des retards.

Mme Dittli-Lemoing signale également que ces personnes n'ont pas reçu de réponse ou d'accusé de réception pour leur dossier.

Mme Dittli-Lemoing signale que 40 communes vaudoises proposent de ne plus faire de mise à l'enquête pour l'installation de panneaux solaires. Pourquoi Commugny continue-t-elle à maintenir les mises à l'enquête ?

M. Hermanjat répond que Commugny a été dans les premières communes à accepter la procédure de dispense d'enquête publique pour les panneaux solaires d'une surface de plus de 8m². En effet, auparavant, il fallait une enquête complète. La nouvelle loi sur l'énergie (mais le texte est ambigu) permet aux communes, à la place d'une dispense d'enquête, de délivrer l'autorisation directement.

Toutefois, Commugny a décidé de continuer avec les dispenses d'enquête pour que les voisins puissent être informés. La Commune est en train de voir si les voisins viennent consulter ces dossiers. Si personne ne vient consulter les dossiers, M. Hermanjat proposera à la Municipalité la suppression de la dispense d'enquête publique et de passer à la délivrance directe de l'autorisation municipale.

Mme Dittli-Lemoing demande également des informations concernant un dossier relatif au Greny. En effet, une habitante a déposé un dossier il y a 2 ans et demi et n'a toujours pas de réponse. Elle doit entreprendre des travaux, suite à des chutes de pierres dans le Greny et tout un pan de mur menace maintenant de tomber.

De plus, en face de chez elle, il y a «une décharge à ciel ouvert». Son voisin a entreposé différents objets, y compris une partie de voiture à 2 mètres du Greny, ce qui peut provoquer une pollution. Le même voisin a également deux arbres qui menacent de tomber dans le Greny. Cette habitante n'a toujours pas de réponse.

Mme Dittli-Lemoing demande qui s'occupe du Greny et de l'entretien de ses berges ? Ce sujet a déjà été évoqué devant le Conseil il y a 2 ans et demi.

M. Golay répond que de façon générale, une étude a été faite sur l'hydrologie du Greny. Les résultats seront prochainement présentés aux communes partenaires de la convention, en ce qui concerne l'aménagement et l'entretien du lit et des berges du Greny.

Concernant la personne mentionnée par Mme Dittli-Lemoing, elle a un problème structurel sur lequel M. Hermanjat va donner plus de renseignements.

M. Hermanjat indique qu'il voit très bien de quelle personne on parle. Il s'agit d'un problème découvert suite à des travaux réalisés sans autorisation. Il lui a donc été demandé de déposer un dossier d'autorisation en bonne et due forme. Celui-ci a été soumis à l'inspecteur cantonal des forêts, car certains secteurs des berges du Greny sont sous sa responsabilité. Une première analyse a été faite il y a une année et demie qui a été transmise à la personne en question qui ne l'a pas acceptée. La personne a fait faire une analyse par un spécialiste qui lui a dit que « cela tenait ». L'inspecteur cantonal des forêts lui a répondu et un rendez-vous a été fixé pour la semaine prochaine pour discuter de la conclusion des rapports.

Concernant la « décharge » de son voisin, M. Hermanjat a constaté ce qui a été déposé. Il y a effectivement un peu de mobilier de jardin et cela n'est pas très joli. Pour ce qui est de la voiture, il y a une portière et une aile. Il n'y a donc pas de problème de pollution.

Concernant les deux arbres, l'inspecteur forestier va se déplacer pour constater.

Mme Bartsch revient sur le sujet de la Ligne 813. Cette ligne est en test depuis un certain temps et elle aimerait savoir si et quand la population a été informée de l'existence de cette phase expérimentale.

Mme la Syndique répond que c'est ainsi depuis le début de la mise en place des services de transports publics. Au fur et à mesure que les créneaux horaires passent le cap des 20 % de fréquentation, la Confédération et le Canton reprennent les coûts à leur charge. Il y a trois paires de courses qui aujourd'hui ne dépassent pas les 20 % demandés par la Confédération et qui gardent donc leur statut de « test ». L'horaire de la ligne 813 est maintenu tel quel et il doit donc continuer à être financé par les communes.

M. Stahl revient sur un problème déjà évoqué il y a quelques mois concernant le chemin de la Vy des Mores et sa dangerosité, surtout à cause des potelets très peu visibles. Il suggère une voie à sens unique, pour la sécurité des enfants surtout et demande si ce sujet avance ?

M. Golay informe que ce sujet est à l'étude et les ingénieurs chargés de proposer quelque chose le feront en première partie de l'année 2020. C'est un sujet prioritaire.

Concernant les poteaux, ils sont là pour la protection des usagers du trottoir. Ils sont enlevés en hiver pour l'entretien des trottoirs. Pour ce qui est du sens unique, cette discussion fait partie des solutions envisageables. On aura plus de précision et probablement un projet sera présenté dans la première partie de 2020.

M. Weisskopf encourage les Conseillers à aller sur le site de Région-Nyon, sur lequel il y a de nombreux rapports sur le sujet du bus 813. Ceux auxquels Mme la Syndique a fait référence. On peut lire dans ces rapports, que l'on a atteint les 20 % de remplissage. Pour la ligne 813, les mesures sont faites à partir de la rue «Coppet/Marais» jusqu'à Bogis-Bossey. Le rapport précise «Une décision de l'Etat de Vaud doit encore tomber concernant la reprise de certaines courses expérimentales sur la ligne 813 reliant Chavannes-des-Bois à Crassier via Coppet». Selon le rapport, publié en avril, le remplissage avait atteint 21 %. Il demande quelle est la décision ?

Mme la Syndique répond qu'elle a demandé le 5 décembre des précisions à Mme Bassetto de Région de Nyon. Cette dernière lui a communiqué qu'il restait 3 paires de courses à la charge des communes et 2 demi-courses. Ces courses n'atteignent juste pas les 20 %.

M. Weisskopf demande si M. Hermanjat ou la Municipalité a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes sur leur service de mises à l'enquête et la gestion des contrôles des constructions, permis d'habiter, etc., ce rapport fait suite à l'audit d'une commune voisine et révèle de nombreux points à améliorer.

M. Hermanjat répond que la Municipalité a bien pris connaissance et analysé ce rapport. Une grande partie des points relevés sont aussi des choses auxquelles la Municipalité fait attention. Il dit avoir de la chance d'être du métier et d'avoir des connaissances qui lui permettent d'analyser de manière assez approfondie les plans. Cela permet de poser également directement des questions au STI (service technique intercommunal), si une analyse ne paraît pas pertinente ou qu'il manque un point. La Municipalité a aussi appris suite à des erreurs sur certains dossiers et fait maintenant très attention à ces points. Un retour très précis avec une check-list des points vus et contrôlés est demandé au STI.

Du côté de la Municipalité, une check-list a été mise en place et l'analyse des dossiers est systématisée avant l'envoi au STI. Cela permet à la Commune d'avoir son propre avis sur les différents dossiers. Pour le suivi des chantiers et la délivrance des permis d'habiter, des mesures similaires seront mises en place.

De plus, le comité des Communes participant au STI s'est déjà réuni pour faire évoluer le STI, refixer le cahier des charges et appliquer les recommandations faites par la Cour des Comptes.

M. Kaltenrieder souhaite revenir sur ce qu'a dit Mme Dittli-Lemoing concernant les retards de traitements des dossiers de l'administration communale. Il a personnellement trois cas de personnes différentes qui se sont plaintes quant à la lenteur de traitement des dossiers de construction, le manque de réponse après plusieurs mois et le manque général de communication. Il pense qu'il faudrait revoir la communication de la Commune car le problème n'est pas qu'il manque des éléments sur un dossier, mais que les habitants ne reçoivent ni retour ni réponse. Il estime que les choses se sont dégradées depuis environ 2 ans. Il fait part de son inquiétude.

M. Afanou indique que dans le centre de Commugny, il n'y pas assez de « passages » pour que les piétons puissent se déplacer convenablement, que certains trottoirs prennent fin sans issue sécurisée pour les piétons. Par exemple à la Vy-des-Mores. Il se demande si cela ne serait pas opportun de mettre une zone 30, malgré les difficultés exprimées dans le passé.

M. Hermanjat répond qu'il ne comprend pas bien la question, car les trottoirs sur la Vy-des-Mores et sur la route de Genève sont tous deux continus. Il indique qu'il y a effectivement un problème depuis le croisement de la route de Genève, route de Coppet, route de Divonne, jusqu'au Guillaume Tell, les bâtiments existants empêchant d'avoir un trottoir continu.

Par ailleurs, il rappelle qu'une zone 30 doit être planifiée au niveau du secteur, pas juste pour un tronçon de route, cela n'est pas accepté par le Canton. Sinon, cela devient une zone 30 « illégale », (comme à Tannay), sur laquelle les contrevenants ne peuvent pas être amendés. Pour une zone 30, il faut ralentir les gens avec un obstacle physique (chicane), pour pouvoir mettre des panneaux à 30 km/h et cela crée des problèmes de croisements de véhicules.

Mme Bartsch demande si le calendrier va être envoyé aux habitants comme chaque année.

M. Schaub répond que celui-ci sera envoyé encore cette semaine.

La parole n'est plus demandée. Le Président demande à la Secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

Le Président, au nom du Bureau du Conseil souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée et remercie les employés communaux qui ont œuvré à aider le Bureau à mener à bien, à la fois les votations, la mise en ligne des documents, l'établissement de photocopies, la mise en place de la salle du Conseil et d'autres tâches encore, avec le sourire et bienveillance.

Il remercie également tous les Conseillers ayant participé aux nombreuses séances de Commissions, ainsi que la Municipalité pour le travail effectué cette année.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 12 février 2020 à 20h15.**

Le Président lève la séance à 20h56. Elle est suivie du traditionnel repas de fin d'année.

Le Président

La Secrétaire

Christian Lowe

Nathalie Helmers